

ROUTES

**Pour signaler une difficulté sur le réseau
routier départemental :**

www.seine-et-marne.fr/Formulaires/Formulaire-securite-routiere

**Département
de Seine-et-Marne**

Hôtel du Département
CS 50377 - 77010 Melun Cedex
01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr



**Tout savoir
sur la Direction
des Routes**

L'engagement du Département pour l'attractivité de son territoire, c'est l'investissement qu'il mène sur les 4330 km de routes départementales dont il a la responsabilité et pour lesquelles il a mobilisé plus de 189 millions d'euros depuis 2015



Patrick SEPTIERS
Président du Département
de Seine-et-Marne



Xavier VANDERBISE
Vice-président en charge
des routes, des transports
et de la mobilité

EN ROUTE !

Si l'utilisation des transports en commun tend à se développer en Seine-et-Marne, la voiture reste le mode de transport le plus usité et la route, l'infrastructure de transport la plus empruntée.

Aussi, le Département se mobilise tant pour assurer la pérennité du patrimoine, l'adaptation du réseau routier et la sécurisation des déplacements routiers que pour veiller à l'intégration de ces équipements dans le paysage.

Au-delà des exigences qu'impliquent de telles missions, au regard des besoins nouveaux exprimés par les usagers, notamment en matière d'information, une nouvelle organisation des services au sein du Département a été pensée. C'est au travers de la Direction des Routes (DR), créée en 2018, et des relais sur les territoires que sont les cinq agences routières départementales (ARD) que prend forme l'ambitieuse politique du Département en matière routière.

Aussi, cette présente brochure vous accompagnera et renseignera au mieux sur les domaines de compétences et d'intervention de ses différents services.



sommaire

- 01 / l'action du Département** p.6

- 02 / l'organisation et les missions de la Direction des Routes** p.8
 - Organigramme p.10
 - Détail des missions des équipes p.12
 - Carte des sites de la Direction des Routes p.13

- 03 / circuler dans de bonnes conditions** p.14



01 / l'action du Département

GÉRER LE RÉSEAU

Tout au long de l'année, le Conseil départemental s'emploie à conserver un réseau routier de qualité, long de quelque 4330 km de routes départementales, en assurant un entretien régulier des routes et de leurs dépendances et à gérer toute intervention et occupation de son domaine public routier.

FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS

Le recours aux modes alternatifs de déplacement est encouragé par des politiques départementales telles que :

- le schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) qui se traduit par la création et l'aménagement de pistes cyclables et l'incitation des communes et intercommunalités à proposer ce type de réalisation,
- le schéma départemental des stations multimodales de covoiturage qui permet l'aménagement de points de regroupement accessibles à tous pour faciliter le covoiturage,
- la participation du Département au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France et au Plan de Mobilisation des Transports pour la mise en place des lignes T Zen.

ÊTRE ACTEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil départemental a mis en place un programme unique de réaménagement des carrefours et

du réseau routier afin de réduire considérablement l'accidentalité. La politique de conduite apaisée en forêt de Fontainebleau a permis de diviser par trois la mortalité sur ce massif.

Le Département participe à l'évolution des comportements des usagers en agissant sur la compréhension de la route et en participant à la sécurisation des arrêts de bus, des passages à niveaux, etc.

MODERNISER ET PÉRENNISER LES INFRASTRUCTURES

La modernisation du réseau, notamment celle du réseau transféré par l'Etat, reste un enjeu fort pour le Conseil départemental.

Afin de mieux desservir le territoire, de répondre aux besoins de mobilité et de sécurité et d'accompagner le développement économique, ce réseau départemental fait l'objet d'opérations programmées d'aménagement ou de création d'infrastructures (opérations de calibrage, renforcement, ouvrages d'art rénovés...).

AGIR DE FAÇON DURABLE

Les mesures en faveur du développement durable prises par le Conseil départemental se déclinent non seulement lors des opérations d'entretien (pratiques innovantes, chantiers expérimentaux, nouvelles méthodes de travail) mais également lors de la réalisation de nouvelles routes avec la prise en compte de la dimension environnementale.

02 / l'organisation et les missions de la Direction des Routes

La Direction des Routes (DR) est, au sein du Département, rattachée à la Direction générale adjointe de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire (DGAA).

Elle assure le pilotage de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et du développement du réseau routier départemental.

ELLE SE COMPOSE DE :



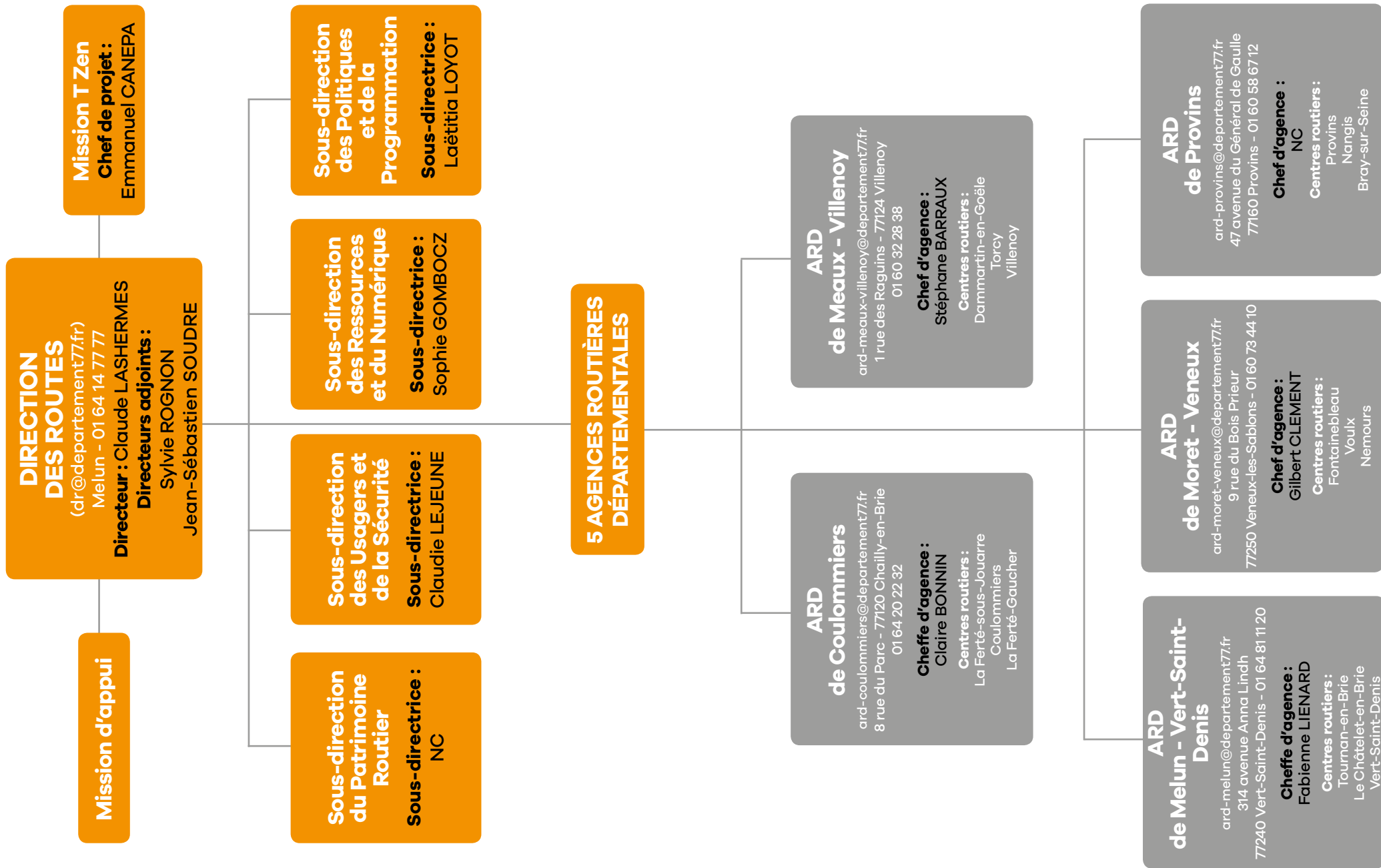
4 SOUS-DIRECTIONS

5 AGENCES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES (ARD)

1 MISSION T ZEN

1 MISSION D'APPUI

→ organigramme



→ détail des missions des équipes

LA SOUS-DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER

Elle gère le patrimoine routier, définit des référentiels techniques en matière d'entretien des routes, programme et assure le suivi des travaux nécessaires à sa conservation. Elle a une compétence ouvrage d'art, tant en conception qu'en maintenance. Elle intègre le Parc départemental qui gère la mise à disposition et l'entretien de matériels (VL et matériels routiers) et réalise des prestations de travaux d'entretien routier.

LA SOUS-DIRECTION DES USAGERS ET DE LA SÉCURITÉ

Elle définit des référentiels techniques en matière d'exploitation et d'usage de la route, et assure le pilotage de leur mise en œuvre. Elle suit les politiques contractuelles et ingénierie territoriale de la direction et pilote la gestion administrative du domaine public routier. Elle assure le suivi de la politique de sécurité routière du Département.

LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES ET DU NUMÉRIQUE

Elle pilote et gère les interfaces entre les services de la DR et les directions fonctionnelles du Département pour les fonctions supports (ressources humaines, moyens généraux, communication, affaires juridiques et patrimoniales, numérique). Elle a la responsabilité du système d'information routier.

LA SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION

Elle définit les politiques routières et est en charge de la programmation, du suivi

et de l'exécution du budget. Elle prépare les rapports pour l'Assemblée départementale et gère l'ensemble des marchés publics.

LA MISSION T ZEN

Elle assure la maîtrise d'œuvre des opérations de transport en commun en site propre (T Zen2).

LA MISSION D'APPUI

Elle assure la mise en œuvre et le suivi du mode projet et l'évaluation des projets. C'est également une mission d'animation et de suivi des innovations.

LES 5 AGENCES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES (ARD)

Chargée de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien du patrimoine routier ainsi que du développement et de la sécurisation du réseau sur son territoire de compétence, chaque ARD constitue l'élément de base déconcentré du Département et l'y représente. Assurant une relation directe de proximité avec les usagers, les riverains et les élus locaux, elle doit à la fois relayer les informations locales, mais aussi proposer des réponses et être actrice de la politique départementale. Pour exercer ces missions, chaque ARD comprend 3 centres routiers. Ces équipes délocalisées interviennent au titre de l'exploitation de la route, de l'entretien du réseau, de la conservation du patrimoine et de la sécurité routière, sous la coordination des ARD et de la Direction.

→ carte des sites de la Direction des Routes



03 / circuler dans de bonnes conditions

→ informations sur le réseau routier

- La circulation s'avère parfois difficile suite à des intempéries (tempête, inondations, neige, verglas).
les routes soient praticables sur les axes prioritaires.
- Le réseau routier est surveillé en permanence et les équipes de la Direction des Routes interviennent jour et nuit pour : déblayer une voie, couper la circulation sur une portion de route, saler en cas de chaussées glissantes...
→ Les usagers peuvent s'informer sur les prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation en téléphonant au 0800 077 001 ou en consultant la météo du département sur le site de météo France.
- De novembre à mars, le Département déploie son dispositif de « viabilité hivernale ». L'enjeu est de s'assurer que
→ Ils peuvent s'inscrire aux alertes hivernales sur le site "seine-et-marne.fr" afin d'être informés par sms ou par courriel.



Pour connaître quelle route emprunter en cas de neige, la carte des routes seine-et-marnaises traitées et leur ordre de priorité de déneigement (ci-dessous) est en ligne sur seine-et-marne.fr

